



Calendrier de Suivi Individuel de Santé au Travail

HORS RISQUES PARTICULIERS

RISQUES PARTICULIERS

SUIVIS SPECIFIQUES

Echéancier

avant
Embauche/affectation
après

Périodicités maximales

1 an
2 ans
3 ans
4 ans
5 ans

Mi-carrière (43-45 ans)

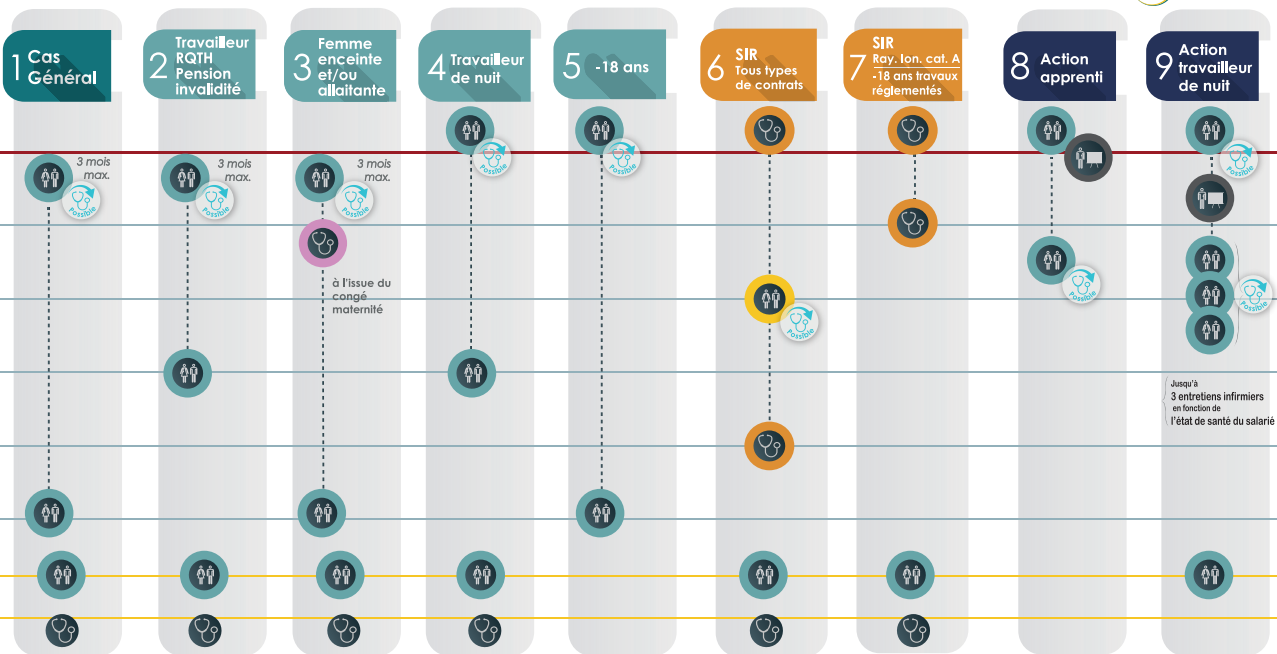
Post-exposition
professionnelle (2)

SIS

SIA

SIR

epsat
vosges



Nouveau

Légende

- VIP : Visite d'Information et de Prévention
- EMA : Examen Médical d'Aptitude
- Visite Intermédiaire
- Visite de Reprise

- Réorientation possible vers le médecin du travail par le professionnel de santé
- Professionnels de santé : Infirmier ST, Médecin du travail, interne, collaborateur
- Médecin du travail
- Sensibilisation collective
- Adaptabilité du suivi par le médecin du travail

SIS : Suivi Individuel Simplifié | SIA : Suivi Individuel Adapté

SIR : Suivi Individuel Renforcé (Cf. liste des catégories de suivis au dos)

(2) **Post-Expo. Pro.** : après avis du médecin, à la demande de l'employeur à la fin de l'exposition ou au départ à la retraite (risques spécifiés au R4624-23 CT)

RQTH : Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé

A l'embauche : les salariés peuvent être dispensés de VIP (Visite d'information et de Prévention) **ou d'EMA** (Examen Médical d'Aptitude) si certaines conditions cumulatives sont respectées (R. 4624-15 et R. 4624-27), retrouvez ces conditions sur www.epsatvosges.fr ou contactez nous au 03 29 82 26 84

epsat
vosges

Retrouvez
Vos contacts EPSAT



www.epsatvosges.fr